

Modalités d'accès au service en ligne DS PAMC

Ce document retrace les écrans que vous allez rencontrer pour déclarer vos revenus PAM.

Les inscriptions et flèches en vert correspondent à vos actions.

1. JE M'INSCRIS AU SERVICE EN LIGNE A PARTIR DU PORTAIL NET-ENTREPRISES.FR

Étape 1 : Rendez-vous sur le site www.net-entreprises.fr



Votre compte
Vous inscrire / Vous connecter

Étape 2 : Création de votre espace

Cliquez sur le bouton



Je crée mon compte net-entreprises.fr

S'inscrire sur net-entreprises.fr

Toutes les entreprises et les indépendants ainsi que leurs mandataires peuvent grâce à ce point d'entrée unique déclarer et téléverser l'ensemble des cotisations sociales relevant du régime général, indépendant et agricole.

L'inscription et l'utilisation de net-entreprises sont entièrement gratuites.

Je crée mon compte net-entreprises.fr

Votre poste est-il compatible avec nos services ?

[Tester la compatibilité](#) >

[Utiliser un certificat](#) >

Se connecter à net-entreprises.fr

Veillez utiliser vos identifiants et mot de passe

[Utiliser un certificat](#) >

Siret

Nom

Prénom

Mot de passe

Je me connecte

Pour vous inscrire, vous devez renseigner les éléments suivants :

- SIRET : le SIRET à utiliser correspond au SIRET actif de votre établissement principal.
- Nom
- Prénom
- Téléphone
- Courriel

Étape 4 : Selon les informations transmises ci-dessus, un récapitulatif est affiché

Identification de votre établissement

Vos coordonnées

Nom moutin	Prénom claire
Tél. fixe 01 23 45 67 89	Tél. portable 06 12 34 56 78
Adresse électronique	

Abonnement aux services d'information :

Votre établissement de rattachement

Siret	Raison sociale PIR
-------	-----------------------

Votre adresse principale

[ABANDONNER L'INSCRIPTION](#)

← ÉTAPE →

ÉTAPE SUIVANTE →

Étape 5 : Vous devez choisir votre mot de passe

Celui-ci doit être composé de 6 lettres et 2 chiffres.

Vous devez également répondre à une question secrète qui vous permettra de réinitialiser, par mail, votre mot de passe en cas d'oubli.

Créez votre mot de passe

Mot de passe * ←

Confirmation * ←

Au moins 6 lettres *

Au moins 2 chiffres *

Au plus 20 caractères *

Mélange majuscule / minuscule

Caractères accentués / spéciaux

Qualité de votre mot de passe :
○○○

Renseignez votre question secrète

En cas de perte ou d'oubli de votre mot de passe, la question secrète vous permettra à tout moment de le modifier. Pour cela, saisissez le couple de question (10 caractères minimum) / réponse (5 caractères minimum) et validez.

← Veuillez saisir une question * ←

← Veuillez saisir une réponse * ←

Étape 6 : Choisir le type d'inscription souhaitée

Dans votre cas, cliquez sur « votre entreprise en tant que praticien auxiliaire médical », la ligne devient bleue et cochée :

Type d'inscription et sélection des déclarations

Pour qui souhaitez-vous déclarer ?

IMPORTANT ! Vous ne pourrez plus modifier votre choix à l'issue de l'inscription.

Vous souhaitez déclarer pour...

Votre entreprise

Votre entreprise en tant que micro-entrepreneur

Votre entreprise en tant que praticien auxiliaire médical

Votre entreprise (cabinet comptable, holding...) et vos clients

Étape 7 : Sélectionnez la déclaration « DS PAMC » dans la liste puis validez votre inscription



Un délai pouvant aller jusqu'à 48h peut être nécessaire entre votre inscription et l'ouverture de votre espace.

Étape 8 : Validez votre adresse mail

Enfin, un lien vous sera communiqué par courriel permettant de confirmer votre adresse mail et d'accéder à votre espace.

Vous êtes désormais inscrit comme administrateur sur net-entreprises.fr.

Pour garantir vos échanges avec vos organismes de protection sociale et net-entreprises.fr et accéder à l'ensemble des fonctionnalités de net-entreprises, il est nécessaire de valider votre adresse électronique.

Nous vous remercions d'utiliser net-entreprises.fr pour vos déclarations sociales.

net-entreprises

Veuillez ne pas répondre à ce message.

Pour nous contacter, rendez-vous dans la rubrique "Vos contacts" :

http://www.net-entreprises.fr/html/conseils_assistance.htm

Utile, vous pouvez à tout moment **modifier votre adresse électronique** via votre menu personnalisé.

2. J'ACCÈDE À MON ESPACE EN LIGNE ET À LA DSPAMC

Étape 1 : Rendez-vous sur le site www.net-entreprises.fr



Votre compte
Vous inscrire / Vous connecter

Étape 2 : Identifiez-vous et connectez vous

En 1, renseignez vos données personnelles (SIRET, nom, prénom) et votre mot de passe

En 2, cliquez sur le bouton « Je me connecte »

S'inscrire sur net-entreprises.fr

Toutes les entreprises et les indépendants ainsi que leurs mandataires peuvent grâce à ce point d'entrée unique déclarer et télérégler l'ensemble des cotisations sociales relevant du régime général, indépendant et agricole.

L'inscription et l'utilisation de net-entreprises sont entièrement gratuites.

[Je crée mon compte net-entreprises.fr](#)

Votre poste est-il compatible avec nos services ?

[Tester la compatibilité](#) >

[Utiliser un certificat](#) >

Se connecter à net-entreprises.fr

Veillez utiliser vos identifiants et mot de passe 1

[Utiliser un certificat](#) >

Siret

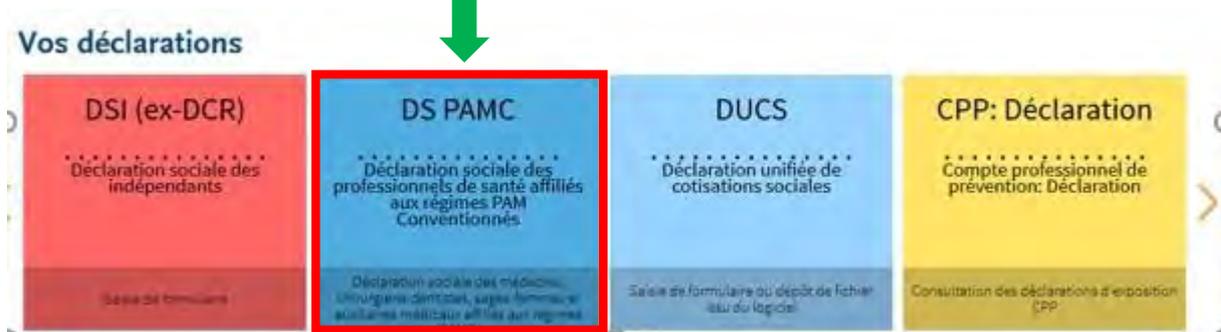
Nom

Prénom

Mot de passe

[Je me connecte](#) 2

Étape 3 : Sélectionnez la DS PAMC



Vos déclarations

DSI (ex-DCR) Déclaration sociale des indépendants Saisie de formulaires	DS PAMC Déclaration sociale des professionnels de santé affiliés aux régimes PAM Conventionnés Déclaration sociale des médecins, chirurgiens dentistes, sages-femmes et autres professionnels affiliés aux régimes	DUCS Déclaration unifiée de cotisations sociales Saisie de formulaires ou dépôt de fichier au du légal	CPP: Déclaration Compte professionnel de prévention: Déclaration Consultation des déclarations d'exposition (CPP)
--	---	---	--



Une fois la sélection de la déclaration correspondante, vous êtes redirigé vers le site Urssaf.fr pour remplir votre déclaration.

Étape 1 : Cliquez sur le bouton « Débuter la saisie de ma déclaration »

Mes services en ligne



Compte > Cotisations > Déclarer les revenus (DS PAMC)



Déclarer les revenus (DS PAMC)

Le service de déclaration de revenus 2021 (DS PAMC) est désormais ouvert.
Une déclaration est attendue.



[Accéder à la notice explicative](#)

Déclarez vos revenus (DS PAMC)

La Déclaration Sociale des Praticiens et Auxiliaires Médicaux Conventionnés (DS PAMC) permet de déclarer le revenu servant de base au calcul :

- des cotisations obligatoires d'assurance maladie, vieillesse, invalidité-décès et allocations familiales,
- de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) et de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS),
- de la Contribution aux Unions Régionales des Professionnels de Santé (CURPS).

Qui doit déclarer ?

Les cotisants concernés par cette déclaration sociale sont les praticiens et auxiliaires médicaux immatriculés au régime PAMC ayant eu une activité au cours de l'année sur laquelle porte la déclaration, à savoir :

- les chirurgiens-dentistes;
- les infirmiers;
- les masseurs kinésithérapeutes;
- les médecins généralistes secteur 1;
- les médecins spécialistes secteur 1;
- les médecins secteur 2;
- les orthophonistes;
- les orthoptistes;
- les pédicures podologues;
- les sage-femmes.

Les tiers déclarants (conseils et experts-comptables) peuvent remplir la DS PAMC pour le compte de leurs clients ayant eu une activité au cours de l'année sur laquelle porte la déclaration.

Quand déclarer ?

Vous pouvez déclarer vos revenus entre le **07 avril** et le **08 juin**.

Il est par la suite possible de rectifier votre déclaration avant le **30 novembre de l'année**.

À noter : si votre déclaration de revenus n'est pas transmise, vos contributions et cotisations sociales seront calculées sur une base forfaitaire majorée (taxation d'office).

Comment déclarer ?

À compter de 2019 la **déclaration doit obligatoirement s'effectuer par voie dématérialisée**, ainsi la déclaration sous format papier n'est désormais plus possible (Article L. 613-5 du code de la Sécurité Sociale).

Après enregistrement et signature de votre déclaration, celle-ci sera **automatiquement transmise à vos organismes de rattachement** (CARCDSF, CARMF, CARPIMKO, Urssaf).

Un **accusé de réception** consultable sur votre compte en ligne et un **email de confirmation** attesteront que vous êtes acquitté de votre obligation de déclarer vos revenus.

En cas de difficultés qui ne vous permettent pas de finaliser, signer et envoyer votre déclaration de revenus, il vous est possible de vous appuyer sur votre service d'assistance Urssaf en appelant le N° 0 806 804 209 (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, service non surtaxé + prix d'appel).

[Accéder à la notice explicative](#)

[Débuter la saisie de ma déclaration](#)

Etape 2 : Choisissez vos options déclaratives

Compte > Cotisations > Déclarer les revenus (DS PAMC)

Déclarer les revenus (DS PAMC)



[Accéder à la notice explicative](#)

Mes options déclaratives

Enregistrer ma déclaration

Signer et envoyer ma déclaration

Veuillez cocher la ou les options correspondant à votre situation. Lorsque vous débuterez la saisie de votre déclaration, seules les zones à saisir qui vous concernent seront affichées.

Vos options déclaratives

Quel était votre statut au 01/01/2021 ? 

- Titulaire
- Remplaçant

Vous avez exercé une ou plusieurs activités non salariées relevant du régime fiscal suivant :

- Bénéfices non commerciaux (BNC) (imprimés 2035 et liasse 2042 C PRO)
- Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) (imprimés 2033, 2053, 2058 et 2042 C PRO)
- Micro BNC (imprimé 2042 C PRO)
- Micro BIC (imprimé 2042 C PRO)
- Impôts sur les sociétés (IS) (imprimé 2042)

Vous avez exercé d'autres activités relevant du type de revenu suivant :

- Revenu de non salarié agricole
- Revenu de salarié ou non salarié dans un autre Etat de l'UE, EEE ou en Suisse

En cas de difficultés qui ne vous permettent pas de finaliser, signer et envoyer votre déclaration de revenus, il vous est possible de vous appuyer sur votre service d'assistance Urssaf en appelant le N° 0 805 804 209 (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, service non surtaxé + prix d'appel).

[Un besoin d'information](#)

[Débuter la saisie de ma déclaration](#)

Étape 3 : Enregistrez votre déclaration après avoir renseigné les éléments de votre revenu

NB : la déclaration suivante est un exemple et n'est pas exhaustive

Déclarer les revenus (DS PAMC)



Accéder à la notice explicative

Mes options déclaratives

Enregistrer ma déclaration

Signer et envoyer ma déclaration

Entreprises individuelles et sociétés soumises à l'IR

Bénéfices Non-Commerciaux (BNC)	<input type="text" value="48755"/>	A		Montant déficitaire <input type="checkbox"/>
Location gérance	<input type="text"/>	C		Montant déficitaire <input type="checkbox"/>
Revenus exonérés à réintégrer	<input type="text"/>	G		

Cotisations

Cotisations obligatoires	<input type="text" value="10683"/>	J		Montant déficitaire <input type="checkbox"/>
Cotisations facultatives totales	<input type="text" value="7209"/>	K		
Cotisations facultatives en lien avec l'activité conventionnée	<input type="text" value="5611"/>	OF		
Cotisations facultatives en lien avec les autres activités non salariées	<input type="text" value="1598"/>	PF		

Revenus de remplacement

Revenus de remplacement versés par la CPAM	<input type="text" value="1000"/>	L		
--	-----------------------------------	---	--	--

Récapitulatif des sommes déclarées et autres éléments nécessaires au calcul des cotisations

Revenus tirés de l'activité conventionnée	<input type="text" value="37950"/>	O		Montant déficitaire <input type="checkbox"/>
Revenus nets tirés des activités non salariées	<input type="text" value="10805"/>	P		Montant déficitaire <input type="checkbox"/>
Revenus tirés des activités non salariées réalisées dans des structures de soins	<input type="text"/>	Q		
Montant brut total des recettes tirées des activités non salariées (conventionnées ou non)	<input type="text" value="82102"/>	W		

Données transmises par l'Assurance Maladie

Honoraires tirés d'actes conventionnés (montant brut)	<input type="text" value="63907"/>	R		
---	------------------------------------	---	--	--

Ces zones sont préremplies à partir des éléments à notre disposition. Vérifiez les montants totaux des honoraires et des dépassements d'honoraires qui figurent sur votre relevé SNIR et rectifiez-les si nécessaire (ces montants incluent les indemnités kilométriques).
Consulter la notice relative à cette donnée.

Dépassements d'honoraires (montant brut)	<input type="text" value="0"/>	S		
--	--------------------------------	---	--	--

Étape 4 : Validez votre déclaration



Étape 5 : Compte rendu des contrôles sur votre déclaration

En cas d'anomalies bloquantes, vous devez les corriger pour pouvoir valider puis signer et envoyer votre DS PAMC.

Compte rendu des contrôles X

Certains éléments saisis dans votre déclaration font l'objet des signalements suivants :

Anomalie(s) bloquante(s).

- La zone O doit être égale à la somme du montant net de vos revenus conventionnés (déduction faite des revenus dégagés dans le cadre de vos activités non conventionnées eux reportés dans la zone P).
- La zone P doit être égale à la somme de vos revenus nets non conventionnés (déduction faite de vos revenus dégagés dans le cadre de vos activités conventionnées eux reportés dans la zone O).

Veillez rectifier ces éléments.

[Corriger ma déclaration](#)

Étape 6 : Vous devez signer et envoyer votre déclaration



Un accusé de réception est délivré à la suite de la signature et envoi de la déclaration.

Si vous ne recevez pas de confirmation par mail, la déclaration n'a pas été transmise.

4. JE CORRIGE MA DECLARATION DS PAMC

Pour modifier votre déclaration après l'avoir transmise, vous pouvez saisir une **déclaration rectificative**.

Étape 1 : Vous devez à nouveau accéder à votre déclaration conformément au point 2 de ce document

Étape 2 : Cliquez sur corriger ma déclaration



Étape 3 : Procédez aux corrections nécessaires



Étape 4 : Cliquez sur signer et envoyer ma déclaration rectificative



Votre déclaration est prise en compte en tenant compte de vos modifications. Un nouvel accusé de réception est délivré.

5. CONSEILS

- Inscrivez-vous dès maintenant, sans attendre l'ouverture de la campagne début avril 2022.
- Si vous êtes déjà inscrit, nous vous invitons à vérifier votre accès au service dès à présent.
- Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser à partir de la page d'accueil www.net-entreprises.fr en cliquant sur la rubrique « mot de passe oublié ». Il vous faudra répondre à la question secrète renseignée lors de votre inscription.

S'inscrire sur net-entreprises.fr

Toutes les entreprises et les indépendants ainsi que leurs mandataires peuvent grâce à ce point d'entrée unique déclarer et téléréglé l'ensemble des cotisations sociales relevant du régime général, indépendant et agricole.

L'inscription et l'utilisation de net-entreprises sont entièrement gratuites.

[Je crée mon compte net-entreprises.fr](#)

Votre poste est-il compatible avec nos services ?

[Tester la compatibilité](#) >

[Utiliser un certificat](#) >

Se connecter à net-entreprises.fr

Veillez utiliser vos identifiants et mot de passe

[Utiliser un certificat](#) >

Siret

Nom

Prénom

Mot de passe

[Je me connecte](#)

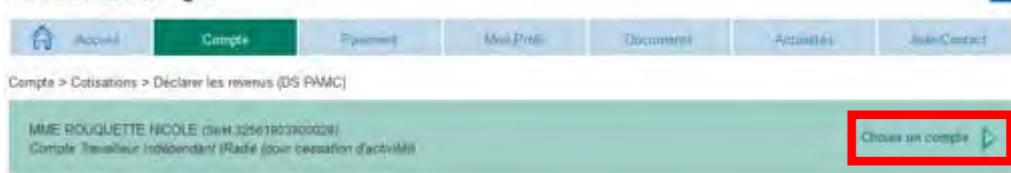
[Mot de passe oublié](#) >

Si vous n'êtes pas en possession de cette réponse, contactez l'assistance Net-entreprises.fr au 0 820 000 516.



- Si votre lieu d'exercice a changé au cours de l'année, vous devez utiliser votre nouveau Siret. Toutefois, il est possible que votre déclaration ne soit pas disponible sur le Siret pour lequel vous souhaitez établir la déclaration. Dans ce cas, vous pouvez sélectionner l'ancien établissement en utilisant le sélecteur de compte.

Mes services en ligne



Si l'accès n'est pas opérationnel, je vous invite à contacter le 0 806 804 209 choix 2 (service gratuit + prix appel), du lundi au vendredi de 9h à 17h.

- Si vous êtes gérant majoritaire, vous devez vous inscrire directement sur le site www.urssaf.fr.